

# Service pour auteur-e-s de violence conjugale (SAVC)

CENTRE  
NEUCHÂTELOIS  
DE PSYCHIATRIE

# CNP

CENTRE  
NEUCHÂTELOIS  
DE PSYCHIATRIE

# CNP

## Heures d'ouverture

Le SAVC répond à vos appels 7 jours sur 7  
de 8h à 19h30 au 032 886 80 08.

En complément, le CNP propose également des Consultations  
Couples et Familles à transactions violentes

## Coordonnées

### Centre Neuchâtelois de Psychiatrie :

Service pour Auteur-e-s  
de Violence Conjugale (SAVC)  
Tél. 032 886 80 08 · savc@cnp.ch

Consultation Couples  
et Familles à transactions violentes  
Littoral neuchâtelois  
Tél. 032 755 24 11 · ad-ln.ca@cnp.ch  
Montagnes neuchâteloises  
Tél. 032 755 24 51 · ad-mn.ca@cnp.ch



# Un réseau de vies

[www.cnp.ch](http://www.cnp.ch)

# Le Service pour Auteurs-e-s de Violence Conjugale (SAVC) est une structure fonctionnelle du CNP.

## Prestations

Le SAVC propose aux personnes ayant un comportement violent envers leur conjoint ou leur conjointe des entretiens individuels et un travail thérapeutique de groupe avec des intervenants formés dans ce domaine spécifique.

Le SAVC aide des hommes et des femmes à mettre un terme à la violence conjugale, qu'elle soit physique, psychique, verbale, sexuelle, sociale ou économique. Il permet :

- o d'apprendre concrètement à maîtriser la colère et la rage;
- o de mettre fin aux comportements violents;
- o d'apprendre à vivre des relations plus égalitaires et plus harmonieuses;
- o de sortir de l'isolement.

## Facturation

Les prestations du Service pour auteur-e-s de violence conjugale sont prises en charge par l'assurance-maladie de base selon les modalités définies dans la LAMAL. Elles sont facturées de manière ambulatoire par le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie, selon la tarification Tarmed. Le premier entretien est gratuit.

## Comment reconnaître la violence conjugale

Se montrer violent, c'est:

- o insulter systématiquement son conjoint ou sa conjointe;
- o gifler, frapper son conjoint ou sa conjointe;
- o menacer physiquement ou verbalement son conjoint ou sa conjointe;
- o casser des objets, taper sur la table, contre les murs ou les portes;
- o forcer son conjoint ou sa conjointe à avoir des relations sexuelles ou à tout acte non désiré;
- o maltraiter l'animal de compagnie de son conjoint ou sa conjointe;
- o critiquer sans cesse les gestes ou les pensées de son conjoint ou sa conjointe;
- o empêcher son conjoint ou sa conjointe de sortir et contrôler ses relations.

Le SAVC aide à mettre des mots sur la violence conjugale. Chaque acte de violence éloigne un peu plus la personne de sa famille et d'elle-même, cela crée un enfer relationnel. La violence engendre la peur et empêche de vivre librement. Ce type de comportement est punissable.

## Référents

Une équipe accueillante et dynamique, spécialisée dans cette forme de prise en charge.